



Province de Québec
Comté de Rivière-du-Loup

AVIS PUBLIC

Concernant la **demande de dérogation mineure** relative au frontage minimal à la rue nécessaire à un projet de lotissement

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

1. Le 18 août 2020, une demande de dérogation mineure a été complétée afin de rendre conforme un projet de lotissement sur le lot 6 343 968 (terrain situé en bordure de la rue Notre-Dame);
2. Le propriétaire de ce terrain désire que le Conseil lui accorde la permission de déroger à la norme prévue au règlement de lotissement afin que le lot soit constructible. Actuellement le frontage à la rue est de 15,16 mètres alors que le règlement de lotissement demande un frontage de 20 mètres;
3. Conformément aux dispositions du règlement sur les dérogations mineures, le Conseil avise la population de L'Isle-Verte qu'il se prononcera sur l'acceptation ou le rejet de cette demande lors de la séance publique qui sera tenue le mardi, 13 octobre 2020, à 20 hre, à la salle communautaire de l'École Moisson d'Arts de L'Isle-Verte.

Toute personne désirant émettre ses commentaires à la Municipalité est invitée à se présenter à cette séance publique du conseil municipal, aux fins de se faire entendre.

Donné à L'Isle-Verte ce dix-septième jour du mois de septembre de l'an deux mille vingt.

Guy Bérubé,
Directeur général